

Projet d'agrandissement de la mine aurifère
Canadian Malartic et de la déviation de la
route 117 à Malartic 6211-18-015



Regroupement pour
la Responsabilité
Sociale des Entreprises

MÉMOIRE DU RRSE AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA MINE AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC ET DE DÉVIATION DE LA ROUTE 117 À MALARTIC

6 juillet 2016

Pierre Viau, Directeur, RRSE

Le Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises ([RRSE](#)) est un regroupement de 46 communautés religieuses, fondé en 1999, dont le but est de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises par l'engagement actionnarial. Les membres du RRSE engagent des dialogues avec des sociétés ouvertes dont ils sont actionnaires afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs politiques et pratiques corporatives en matière de performance environnementale et sociale. Le RRSE, tout comme les quelques 1600 investisseurs signataires des Principes pour l'investissement responsable à travers le monde¹, estime que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent nuire à la performance à long terme des portefeuilles d'investissement.

Depuis plusieurs années, le RRSE discute avec les directions de plusieurs sociétés minières et a ainsi bâti au fil du temps une perspective particulière sur les bonnes pratiques dans l'industrie minière en matière d'acceptabilité sociale. Le RRSE appuie le concept de consentement libre, préalable et éclairé (CLPÉ) pour guider l'approche des promoteurs de projets vis-à-vis des parties prenantes locales. Une approche corporative basée sur la recherche du CLPÉ implique pour les entreprises d'aller au-delà de l'information et de la consultation des citoyens et de leur permettre de refuser la venue d'un projet ou de négocier le partage des coûts et des bénéfices qui en découlent.

MCM a fait des efforts louables allant dans le sens d'une recherche du consentement (une nette amélioration par rapport à l'approche du précédent opérateur) en s'impliquant dans une démarche de co-construction avec la municipalité et le comité de suivi afin d'en arriver à une façon acceptable de

¹ L'initiative [PRI](#) a été lancée par des investisseurs en partenariat avec l'Initiative financière du PNUE et le Pacte Mondial de l'ONU

procéder à l'acquisition de propriétés et la compensation des citoyens impactés. Ceci a mené à une première version d'un Guide de cohabitation qui propose un cadre très intéressant, mais qui ne semble pas faire consensus parmi les principaux intéressés, notamment à cause du nombre restreint d'acquisitions qui sont prévues. Une prochaine version du guide est à venir.

Rappelons que malgré des investissements non négligeables par la compagnie afin d'atténuer les nuisances telles que le bruit, la pollution atmosphérique et les vibrations, force est de constater que les nuisances continueront à avoir un impact sur la santé de certains citoyens. Rappelons que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme un « état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité² ». Des sondages menés notamment par la Direction de la santé publique tendent à démontrer qu'une part non négligeable de résidents en est fortement incommodée. Nous sommes donc d'avis qu'une mesure efficace d'atténuation, outre le ralentissement de l'exploitation de la mine actuelle et future, est de faciliter la relocalisation des citoyens qui le souhaiteraient.

Comme cet enjeu a été notre principal axe d'intervention auprès de MCM et Yamana Gold, et que nous croyons qu'un programme d'acquisition et de compensation constitue une partie fondamentale d'un plan de mitigation sociale, le RRSE se permet d'aborder la version préliminaire du Guide de cohabitation, même si le Guide ne fait pas partie à proprement dit du projet d'agrandissement ou de l'étude d'impact sur l'environnement.

D'ailleurs, nous sommes d'avis, comme l'ont indiqué plusieurs intervenants, que le BAPE aurait dû tenir ses audiences à l'automne plutôt qu'au début de l'été ce qui aurait permis au Guide de cohabitation d'être finalisé. En chevauchant ainsi les deux processus (BAPE et élaboration du Guide), des éléments importants manquent à la bonne compréhension des impacts et des mesures d'atténuation. De plus, afin d'assurer une pleine participation des parties prenantes, il aurait probablement été préférable de tenir compte des vacances estivales des citoyens et donc d'éviter de tenir des audiences en été.

Acquisitions de propriétés

En tant qu'actionnaires des sociétés propriétaires de MCM, les membres du RRSE s'attendent à ce que ces compagnies développent et exploitent des gisements miniers de façon économique et responsable envers les collectivités locales et l'environnement. Les minières ne devraient pas négliger des dépenses en investissement afin de mener à bien leurs projets et créer de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes, incluant les actionnaires. Ainsi, l'acquisition et la compensation peuvent être considérées comme des dépenses en investissement essentielles à un projet en milieu urbain, tout comme le serait la construction d'une installation de traitement du minerai ou l'achat d'équipement minier.

Sommaire du RRSE et de la mine Canadian Malartic

- Rencontres avec la haute direction et administrateur de Osisko (2010-2014)
- Visite des installations de Canadian Malartic par des membres du RRSE et rencontres avec des citoyens à Malartic (2012)
- Rencontres avec des représentants de MCM (2015-2016)
- Prise de parole aux assemblées annuelles des actionnaires d'Osisko et de Yamana Gold (2013, 2016)

² <http://www.who.int/suggestions/faq/fr/>

Au cours de ses discussions avec MCM et Yamana Gold, le RRSE a recommandé aux sociétés de bien considérer l'ensemble des risques et des opportunités dans la détermination des capitaux qui pourraient être dédiés à l'acquisition et aux compensations. Nous avons évoqué le risque à la réputation ainsi que le risque légal si les relations avec des citoyens de Malartic se dégradaient. Une mauvaise réputation pourrait nuire aux opérations de MCM et être défavorable à l'obtention de licences sociales dans le cadre des autres projets de Yamana Gold et Agnico-Eagle ailleurs au pays et dans le monde.

Le Guide préliminaire prévoit des dépenses de 6,8 à 9,8 millions de dollars pour faire l'acquisition de 45 à 65 propriétés. Toutefois, il semblerait qu'un nombre plus élevé de propriétaires souhaiteraient déménager. Nous notons qu'en 2015, les dépenses en investissement par Yamana Gold et Agnico-Eagle étaient de 379 et 124 millions de dollars respectivement (dont 115 et 43 millions de dollars respectivement pour la mine Canadian Malartic). Bien que les dépenses en investissement varient d'année en année et sont sujettes à diverses contraintes, cela semble indiquer qu'il existe une certaine marge de manœuvre qui permettraient aux deux sociétés de dégager des sommes additionnelles qui permettrait, au besoin, à un nombre plus élevé de propriétaires de se relocaliser. Il serait intéressant que le BAPE offre un éclairage sur les critères utilisés pour déterminer le nombre de propriétés qui pourraient être acquises et la possible marge de manœuvre de MCM afin d'augmenter ce nombre.

Par ailleurs, il appartient aussi aux autorités gouvernementales d'adopter des directives qui pourraient encadrer de telles acquisitions et compensations dans des projets extractifs et industriels en milieu urbain au Québec.

Un des principes à la base du CLPÉ est le droit à l'information. Nous nous réjouissons lorsque MCM rendra publique en temps réels des données sur le bruit et la poussière. Ceci permettra non seulement aux citoyens d'être mieux informés, mais également aux investisseurs d'être à même de mieux évaluer les risques et la performance de l'entreprise au plan environnemental. Nous sommes d'avis qu'il serait préférable que ces données soient vérifiées par une tierce partie, comme c'est le cas pour un nombre grandissant d'entreprises qui produisent des données environnementales vérifiées.

En conclusion, en tant qu'actionnaires de ces sociétés, les membres du RRSE jugent qu'en l'absence d'une augmentation du nombre de propriétés qui pourraient être acquises par MCM, il existe un risque que le climat social ainsi que les relations de la minière avec certains citoyens à Malartic se dégradent. En plus des conséquences sociales négatives, ce contexte pourrait avoir des répercussions financières matérielles sur MCM (notamment par des arrêts de production, des dommages à la réputation corporative et à de possibles poursuites en justice) qui pourraient à terme influencer négativement le prix des actions des deux sociétés mères. De plus, ceci irait à l'encontre du souhait des membres du RRSE qui cherchent à appuyer par leurs investissements des sociétés dont les pratiques sont responsables et respectueuses des droits et intérêts des citoyens et collectivités locales.

De par sa nature même en milieu urbain, l'exploitation minière à Malartic a rencontré de nombreux défis au cours de son histoire. Elle doit saisir cette occasion importante de mener à terme son projet et réaliser une mine responsable. Afin de réaliser cet objectif, un ambitieux plan d'acquisitions et compensations est un élément incontournable.

ANNEXE

Les membres du RRSE sont³ :

- Capucins
- Clercs de Saint-Viateur
- Compagnie de Jésus
- Congrégation de Sainte-Croix
- Congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus-Marie
- Congrégation de Notre-Dame
- Dominicains
- Filles de la Sagesse
- Filles de Saint-Paul
- Franciscaines Missionnaires de l’Immaculée-Conception
- Franciscaines Missionnaires de Marie
- Franciscains
- Frères de Saint-Gabriel
- Frères des Écoles Chrétiennes
- La Xavière
- Missionnaires d’Afrique
- Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée
- Oblates franciscaines de Saint-Joseph
- Petites Filles de Saint-François
- Petites Franciscaines de Marie
- Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph
- Société des missions étrangères
- Sœurs Auxiliatrices
- Sœurs de la Charité d’Ottawa
- Sœurs de la Charité de Montréal
- Sœurs de la Charité de Québec
- Sœurs de la Charité de Saint-Louis
- Sœurs de la Miséricorde
- Sœurs de la Providence
- Sœurs de Notre-Dame du Bon-Conseil de Chicoutimi
- Sœurs de Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal
- Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours
- Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire
- Sœurs de Sainte-Anne
- Sœurs de Sainte-Croix
- Sœurs de Saint-François d’Assise
- Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier
- Sœurs de Saint-Paul de Chartres
- Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie,
- Sœurs Missionnaires Notre-Dame des Apôtres
- Sœurs Missionnaires Notre-Dame d’Afrique
- Sœurs Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur
- Sœurs Sainte-Famille de Bordeaux
- Sœurs Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe
- Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie
- Ursulines

³ En plus des membres réguliers, les membres associés du RRSE sont : Caisse d’Économie solidaire, Conférence religieuse canadienne, Centre Saint-Pierre, Développement et Paix, Réseau des Églises vertes, Fondation Béati, Fondation JOC, Fondation Roncalli, Gestion Esther Bourgeois, Oxfam-Québec, Repos Saint-François d’Assise